



FICHE DE CANDIDATURE

Postes en élections à l'Assemblée générale statutaire du 14 mai 2024

Veillez faire parvenir ce formulaire de mise en candidature dûment rempli à Barah Héon-Morissette, Secrétaire-Trésorière, à barah.heon-morissette@scccum.ca avant le jeudi 9 mai 2024, à 16h.

Attention, pour poser votre candidature à plus d'un poste, **déposez une fiche de candidature pour chacun** et, le cas échéant, une attestation d'acceptation de mise en candidature. Les personnes élues par l'assemblée générale sont assujetties à l'article 31, alinéa 3.1, relatif au cumul des postes.

Par la présente, je souhaite poser ma candidature au poste suivant (cocher) :

- Vice-présidence à la convention collective
(mandat de 2 ans jusqu'en mai 2026)
- Vice-présidence aux affaires syndicales
(mandat de 2 ans jusqu'en mai 2026)
- Vice-présidence aux relations intersyndicales
(mandat de 2 ans jusqu'en mai 2026)
- Vice-présidence à la vie universitaire
(mandat de 2 ans jusqu'en mai 2026)
- Comité de la convention collective / Agent.e de griefs
(1 poste, mandat de 2 ans jusqu'en mai 2026)
- Représentant.e.s au comité paritaire sur l'enseignement en ligne
(2 postes, mandat d'un an)
- Comité de vérification des finances
(3 postes, mandat de 1 an jusqu'en mai 2025)
- Ombudsman
(1 poste, mandat de 3 ans jusqu'en mai 2027)

Nom : Rougui Diop

Unité d'embauche (faculté, département) : FAS, École de criminologie et département de sociologie

Signature :

Date : 22-04-
2024



(le document se poursuit à la page suivante)

Présentation

Pour éclairer l'assemblée générale, veuillez vous présenter et présenter votre candidature ci-dessous. Nous vous demandons de vous en tenir à 2 500 caractères, espaces compris.

Bonjour,

Je m'appelle Rougui Diop et je suis actuellement chargée de cours à l'école de criminologie ainsi qu'aux départements de sociologie. Depuis novembre 2023, j'occupe le poste d'agente de grief/conseillère à la convention collective. Durant ce mandat de 6 mois, j'ai eu l'opportunité de travailler sur différents dossiers visant à défendre les droits des membres et à assurer le respect de la convention collective.

J'ai notamment travaillé sur des dossiers relatifs à l'attribution, au lien d'emploi, aux congés maternités et maladies, ainsi qu'à la probation. J'ai eu le plaisir d'accompagner des membres qui ont failli perdre leur lien d'emploi, leur allocation de retraite, ou encore qui rencontraient des difficultés portant sur leur demande d'accommodements en congé de maladie et congés maternités.

Si je me représente pour un autre mandat, c'est parce que j'apprécie le travail que j'accomplis. En effet, celui-ci me permet de participer à une mission qui va au-delà du simple respect des droits. Il s'agit de



rappeler à l'employeur, à travers les dossiers que nous défendons, l'exceptionnelle qualité du travail de nos membres. Un travail qui mérite d'être reconnu et donc respecté à travers l'application de la convention collective.

Ma transition vers le rôle d'agente de grief au sein d'un syndicat des personnes chargées de cours s'inscrit dans une continuité. En effet, j'ai été représentante des étudiants salariés de l'ACSUM et déléguée du syndicat des étudiants de l'Université de Montréal. Dans ce poste, j'ai veillé à ce que les conditions de travail et d'emploi des auxiliaires d'enseignement, des auxiliaires de recherche et des assistant.e.s techniques soient respectées. J'ai eu l'occasion d'être présente pour des membres et de gérer des situations liées aux conditions de travail. C'est cette même rigueur et vigueur que je souhaite continuer à apporter à nos membres.

Je suis convaincue que ma capacité d'écoute, mon sens de l'analyse et mon empathie seront des atouts précieux pour le poste d'agente de grief. Passionnée, je m'engage pleinement dans tout ce que j'entreprends. Si je suis élue, soyez assurés que je défendrai vos intérêts avec rigueur, respect et empathie.



Ensemble, avec solidarité et détermination, nous pouvons faire une différence.

Précision :

Le présent document, dûment rempli et remis dans les délais, permettra au secrétariat du SCCCUM de présenter votre candidature lors des élections qui se tiendront pendant la séance de l'Assemblée générale du 14 mai 2024. Cependant, avant de procéder au scrutin, la présidence d'élections devra obligatoirement vous demander si vous acceptez d'être mis.e en candidature, et vous devrez lui répondre. Si vous ne pouvez être présent.e à la séance, vous devrez avoir déposé à cet effet, avant le début de la séance, une attestation écrite signée de votre main, ou par courriel. Le présent document ne peut servir d'attestation. Le secrétariat du SCCCUM ne pourra en aucune façon être tenu responsable de votre éventuelle incapacité à lui faire parvenir cette attestation à temps.

Lisez attentivement les documents *Description des postes à pourvoir aux élections de l'Assemblée générale statutaire du 14 mai 2024* et *Processus électoral du SCCCUM*, disponibles sur le site internet du SCCCUM (<https://scccum.ca>), à l'onglet *Élections*.